



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 15 juillet 2013.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – Décision du 03 juin 2013 :**

Portant sur la vente d'une concession dans le cimetière communal à la famille AMIET pour une durée de 50 ans au prix de 1000.00€.

**2 – Décision du 06 juin 2013 :**

Portant sur l'actualisation du tarif des repas de la cantine scolaire par le fournisseur API RESTAURATION à MONTBOUCHER sur JABRON. Le coût du repas est fixé à 3.05€ TTC le repas, du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014.

Actualisation prévue au marché de prestation 2012/2017

Tarif précédent : 3.00€ TTC le repas.

**3 – Décision du 06 juin 2013 :**

Portant sur l'extension du réseau d'éclairage public entre la croisée St Pierre et la Planchette par l'Entreprise SPIE SUD EST à MONTELMAR pour un montant de travaux de 7 997.00€ HT soit 9 564.41€ TTC.

**4- Décision du 21 juin 2013 :**

Portant sur la vente d'une concession dans le cimetière communal à la famille AUBAILLY pour une durée de 50 ans au prix de 1000.00€

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2011, réf. N° 20013937, sur la non communicabilité des DIA, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

**5- Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

- Le 21 mai 2013 DIA transmise le 21 mai 2013 par Maître Claude PELLETIER à MARSEILLE (13).
- Le 23 mai 2013 DIA transmise le 23 mai 2013 par Maître CHAPUIS à VILLENEUVE DE BERG (07).

Fait à Alba La Romaine, le 15 juillet 2013.

Le Maire,  
Pierre MAURIN.

